



## Investir de l'argent dans la maison de ma mère, héritage?

-----  
Par Kyralluna

Bonjour à tous !

Le titre résume plutôt bien la situation.

Ma mère vis dans une très grande maison et comme elle est seule, je vis avec elle et mon copain, chez elle. Financièrement c'est intéressant pour les deux parties..

Je souhaite investir de l'argent dans cette maison afin de l'améliorer et pourquoi pas, exploiter son potentiel qui nous permettrait de faire des gîtes et des pensions pour équidés.

Ma question est la suivante : existe t-il un moyen de récupérer ce que j'aurais investi dedans si un jour la maison est vendue ou le jour où ma mère partira, sachant que j'ai une sœur (qui ne vit pas avec nous, ne souhaite pas investir et n'a rien contre l'idée que j'investisse).

Par exemple, si j'investis 20 000? et que dans 10 ans la maison est vendue 220 000?, donc partagée en deux vu qu'on est deux sœurs. Mais vu que j'aurais investis 20 000?, est ce que je récupérerais 120 000 et ma sœur 100 000 ?

Merci d'avance

-----  
Par ESP

Bonjour

C'est assez simple;

Pour que tout se passe bien, vos parents doivent eux-mêmes reconnaître que le financement de ces travaux doit vous être remboursé à la succession. Soit par une reconnaissance de dette, soit via un testament.

Cela peut s'exprimer en pourcentage de la valeur globale ou en montant de dépense.

Il convient de préparer un dossier précis avec factures et preuves des paiements.

-----  
Par Kyralluna

D'accord, super merci !

Et dans le cas où la maison serait vendue avant ?

Merci beaucoup

-----  
Par ESP

Avant quoi ?

Je ne comprends pas